

RECOLOGNE



les infos municipales

N° 60

Juin 2019



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Le budget 2019
- Classe découverte
- La MARPA
- Un peu d'histoire
- Mieux vivre à Recologne
- Projet espace de jeux
- En bref
- Les infos pratiques
- Vide grenier des pompiers
- Annonces
- Info en images

www.recologne.com

Le mot du Maire

ADIEU DENISE

Elue au conseil municipal pour la première fois en 2001, réélue en 2008, puis en 2014, Denise GRIVET, vaincue par la maladie, ne put, hélas, terminer son troisième mandat.

Au conseil municipal, Denise participait aux travaux de nombreuses commissions, mais c'est avant tout l'action sociale et les activités destinées aux enfants qu'elle préférait. Elle s'est beaucoup investie dans la commune, fondatrice et présidente de l'association Récréation. Elle créa, au sein de cette structure, de nombreuses activités: centre de loisirs, centre aéré, initiation à l'informatique, cours d'anglais, travaux manuels. Denise était également un membre actif du comité des fêtes et trésorière de l'association pour la restauration de l'église. Elle contribuait avec passion et discrétion à la vie du village.

Elle ne comptait pas son temps. Récréation, c'était un peu son "enfant", et c'est avec amertume qu'elle vécut il y a quelques années la prise de compétence par la Communauté de Communes, des activités extra- scolaires. Denise et son groupe de bénévoles pouvaient dès lors difficilement coexister avec cette grosse structure, ses moyens, et....ses salariés. Mais elle s'accrocha, et continua malgré tout ses activités avec quelques bénévoles, c'était sa vie. Il y a quelques mois, devant l'imminence du début des travaux de transformation du presbytère, je lui avais demandé de libérer les locaux qu'elle occupait. Elle eut du mal à se séparer de tout le matériel accumulé pour ses activités depuis des décennies, je sais qu'elle fut très affectée.

Denise a tout donné pour les autres, pour sa commune, pour les enfants, par son dévouement, sa grande discrétion, sa gentillesse.

Les habitants, et surtout les enfants, lui doivent beaucoup.

Nous ne verrons plus Denise dans sa rue, s'occuper de ses fleurs, de sa vigne vierge, nous faire un signe amical depuis l'escalier de son jardin, discuter avec les passants, dire un mot aux enfants, dont beaucoup ont fait leurs premiers pas dans cette rue.

Au nom du Conseil municipal, de toutes les associations, de tous les habitants de notre village, de tous les enfants qui l'ont aimée, et qu'elle a aimés, merci, merci pour tout. Elle va nous manquer.

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

ANCIEN PREBYTERE

Le plus important des chantiers en cours, c'est évidemment le presbytère. Les travaux avancent doucement !, les raisons sont multiples: entreprises en surcharge de travail, difficultés à recruter du personnel, erreurs de fabrication des escaliers dans les 3 logements, et manque de rigueur du maître d'œuvre. Ces aléas auront pour conséquence un retard de 3 à 4 mois dans la livraison des logements et de la mairie. Néanmoins les travaux devraient être terminés pour l'été. J'en profite pour rappeler que la commune disposera de 3 logements très confortables en duplex, (1 type 2, 1 type 3, et 1 type 4,) dotés d'un chauffage économique par géothermie profonde, la production d'eau chaude sanitaire sera fournie par des ballons thermodynamiques individuels, en récupérant la chaleur des bouches d'extraction d'air de chaque logement. Les personnes intéressées doivent retirer un dossier d'inscription auprès de la secrétaire de Mairie. Un logement T4 duplex sera également à louer dès le mois d'août dans la maison Gardot.

Concernant le jardin du presbytère, la municipalité, consciente de l'absence d'un espace de jeu et de détente pour les petits, a décidé d'aménager cet endroit en installant différents jeux, balançoires, tour, etc. Pour ce projet nous avons missionné le bureau d'études ACESTI. Le dossier doit être accepté, par Madame l'Architecte des Bâtiments de France. Vous pouvez voir dans ce bulletin un exemple de ce que pourrait être dans quelques mois ce parc de jeux.

Parmi les autres chantiers réalisés ces derniers mois, le remplacement et renforcement des conduites d'eau de la rue des Granges et de la rue de l'Eglise. Ces opérations, programmées l'an passé par le syndicat des eaux, ont été réalisées ces dernières semaines.

SECURITE

A la demande des riverains de la route de Chevigny, excédés par la vitesse et le comportement de certains automobilistes et motocyclistes, un plateau surélevé a été réalisé, à l'endroit jugé le plus pertinent, par le service des routes du département, et avec la collaboration des habitants du quartier. J'ai, bien sûr, entendu des avis divergents : "ce n'est pas à cet endroit qu'il fallait le faire", " il fallait en faire deux" etc. Je tiens à rappeler que ce type de ralentisseur coûte 10.000 € ht et que le taux de subvention au titre des amendes de police est de 25 %.

GENDARMERIE

A la Gendarmerie, la deuxième tranche des travaux de remplacement des fenêtres est achevée depuis quelques semaines. Avec le remplacement de plusieurs accumulateurs de chauffage, ce sont au total près de 40 000 € ht de travaux qui auront été réalisés ces derniers mois sur ce bâtiment. Nous venons également de recevoir de la direction immobilière de la Gendarmerie une demande officielle pour l'aménagement dans les combles d'un huitième logement, Cette dépense, environ 50 000€ ht, inscrite au budget 2019, avait été anticipée, et validée par le conseil municipal.

URBANISME : RAPPEL IMPORTANT

Notre village possède deux bâtiments classés, l'église et le château. Le périmètre de protection de ces édifices s'étend sur la quasi- totalité de la commune. Dans ce périmètre, **tout projet doit faire l'objet d'une autorisation de travaux ou de permis de construire**, avec consultation et avis des services de l'Architecte des Bâtiments de France. En conséquence, **avant d'engager tous travaux**, pour éviter tout litige, renseignez- vous en Mairie.

COMITE DES FETES

Depuis plus de 25 ans, des équipes formidables se sont succédées au sein du Comité des Fêtes pour animer la vie dans notre village: vœux du Maire, repas des anciens, foire de mai, soirée beaujolais, arbre de Noël, etc. Il faut beaucoup de disponibilité, de volonté. C'est grâce à tous ces bénévoles que l'édition 2019 de la foire de mai a été une très belle réussite, malgré une température hivernale. je tiens à remercier chaleureusement, et très sincèrement, l'ensemble des membres du comité des fêtes, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation.

Roland MORALES

Budget primitif communal 2019

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Charges générales	179 000.00	
Charges de personnel	79 000.00	
Dépenses imprévues	5 000.00	
FNGIR (péréquation)	2 750.00	
Gestion courante	41 857.00	
Intérêt des emprunts	10 000.00	
Charges exceptionnelles	98 725.00	
Virement à l'investissement	338 650.00	
Amortissements	16 350.00	
Excédent reporté 2018		390 457.94
Produits des services		12 540.00
Produits des taxes		206 291.00
Dotations et participations		58 870.00
Produits des immeubles		99 500.00
Produits exceptionnels		3 673.06
TOTAUX	771 332.00	771 332.00

INVESTISSEMENTS

Dépenses		
Dépenses imprévues	8 200.00	
Intégration frais d'études	51 265.00	
Remboursement emprunts	85 000.00	
Investissement général	97 600.00	
voirie, bâtiments, terrains, matériels...		
Opérations de travaux:		
Eclairage public	2 000.00	
Eglise	6 156.00	
Mairie	555 419.00	
PLU	550.00	
Salle polyvalente (mise aux normes)	10 000.00	
Gendarmerie	64 000.00	
Aire de Jeux	91 000.00	
Excédent reporté 2018		105 786.92
Virement du fonctionnement		338 650.00
Intégration frais d'études		51 265.00
Amortissements		16 350.00
Dotations et affectation		190 185.08
Emprunt		80 000.00
Opérations de travaux:		
Mairie (subventions)		186 453.00
Salle polyvalente (mise aux normes)		2 500.00
TOTAUX	971 190.00	971 190.00

Souvenirs de notre classe de découvertes

« La Roche du Trésor » du 29 avril au 3 mai 2019 à Pierrefontaine-Les-Varans
Classes de CP/CE1 (Mme Echenoz), CP/CE1 (Mrs Boillot /Baudet), CE1/CE2 (Mme Véronèse) et
CE2/CM1 (Mmes Prétot et Mignottet)

Objectif principal : La Préhistoire

PRÉSENTATION DU SÉJOUR

Sur un site totalement dédié à l'activité, le paléo village à proximité du centre, les enfants découvrent les temps préhistoriques mais aussi leur environnement proche.

AU PROGRAMME

- Peintures rupestres
- Création de huttes, lancer de sagaies
- Activités de fouille, recherche de fossiles
- Randonnées animées
- Taille de silex ou fabrication de plaquettes d'argile (en fonction de l'âge)
- Escalade

Compte-rendu réalisé avec les élèves :

Nous sommes partis de Recologne le lundi 29 avril en direction de Pierrefontaine-les-Varans.

Les activités que nous avons préférées :

Les activités de fouille :

En petit groupe, nous avons exploré une zone recouverte de sable où se cachait le squelette d'un énorme dinosaure : le platéosaure. Pour le découvrir, nous avons utilisé des pelles, des seaux puis des outils plus petits comme des brosses et des pinceaux.

Nous avons appris que les ancêtres de certains animaux d'aujourd'hui sont certainement des dinosaures. Ils ont évolué, ils se sont adaptés à leur nouvel environnement.

La fabrication de huttes, d'outils :

Nous avons fabriqué des huttes mais aussi , grâce à de l'argile, des objets qu'utilisaient les hommes préhistoriques au quotidien.

Nous avons appris que leurs armes devaient être lancées de près pour qu'elles transpercent la peau et la graisse du mammoth, ils avaient donc des stratégies d'approche.

La vie du ruisseau :

Après une randonnée de 30 minutes, nous sommes arrivés devant un magnifique ruisseau, au pied d'une chute d'eau. L'animateur nous a demandé de récolter les différents animaux qui vivent dans le ruisseau afin de découvrir son niveau de pollution. Les animaux trouvés ont prouvé que l'eau était de bonne qualité : les larves de phrygane, les gammares (crevettes d'eau douce), larves d'éphémère...sont très sensibles à la pollution.

L'escalade : Nous avons appris à utiliser le matériel d'escalade comme le baudrier, le « grigri », le mousqueton...Nous avons pu escalader de nombreuses voies grâce aux multiples prises. La position de descente est appelée « la position de la grenouille ». Cette activité nous a appris aussi à coopérer : nous ne pouvions pas escalader le mur sans l'aide d'un « assureur » et d'un « contre-assureur ».

Le jardin de la sorcière :

Mélanie, l'animatrice, nous a lu l'histoire de Patouilla la sorcière. Puis, elle nous a appris à reconnaître certaines plantes pour les lui rapporter afin d'aider la sorcière à fabriquer sa soupe dans son chaudron.

Chacun a collé les plantes sur sa palette puis l'a colorée avec la couleur de certaines fleurs.

Nous avons retenu beaucoup de choses : l'oseille se mange mais est acide, la sauge est une plante qui débouche le nez, l'ortie blanche se mange, l'achillée mille-feuille est cicatrisante, le plantain soulage en cas de piqûres d'ortie : on frotte la feuille et le dépôt jaune calme la douleur, le gaillet grateron est une plante collante qui s'accroche aux poils d'animaux, répandant son pollen qui donnera de nouvelles plantes...

Le retour :

Nous sommes revenus à Recologne le vendredi 3 mai, fatigués mais la tête remplie de merveilleux souvenirs.-

CONNAISSEZ VOUS LA MAISON DE RETRAITE DE LA CCVM

Les MARPA sont des maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie. L'établissement de Marnay, a été construit en 1997 à l'initiative de Mr Michel JURAIN, conseiller général, et de la Mutualité Sociale Agricole. Situé en bordure du ruisseau de la fontaine des Douis, dans le bourg-centre de MARNAY, dans un cadre verdoyant.

Cet établissement comporte 16 T1 bis, 2 T2, 2 accueils temporaires et deux studios, dont l'un est à disposition des infirmiers et l'autre à disposition des familles ou des stagiaires. Les appartements sont équipés de kitchenettes et salles d'eau et ils sont meublés par les résidents.

L'équipe de la MARPA se compose de 9 personnes dont La directrice, Mme Patricia BONDELET. L'ensemble est géré par une association de bénévoles présidée par Mr Philippe PHILIBEAU .

La MARPA accueille les résidents à partir de 60 ans. Les trois devises de la MARPA sont :

- Choisir de vivre en MARPA, c'est conserver un mode de vie actif et varié et tourné vers l'extérieur.
- Choisir de vivre en MARPA, c'est privilégier une forme originale de maintien à domicile.
- Choisir de vivre en MARPA, c'est rompre l'isolement, combattre la solitude, préserver le lien social, sécuriser son environnement.

L'équipe met en œuvre au quotidien des projets associatifs : Chants, ateliers divers, accordéon... Les repas sont préparés sur place et pris en commun. Fréquemment les élèves des écoles et du collège partagent les repas afin de maintenir le lien intergénérationnel.

Cette petite structure n'est pas médicalisée mais demeure surveillée 24H/24 par le personnel. En outre ,elle est ouverte à tous les intervenants médicaux extérieurs.

Pendant 20 ans, l'entretien de la structure a été assuré par le SIVU comprenant 14 communes de la CCVO plus les communes de CHARCENNE et ETUZ. Depuis le premier janvier 2019 l'entretien est assuré par les 45 communes de la CCVM, afin de maintenir en excellent état ce bâtiment où il fait bon vivre.

Jean-Pierre BRUCKERT

Un peu d'histoire

Le dictionnaire des communes du Doubs de 1848 décrit ainsi Recologne :

Village situé à l'embranchement de la route royale 67 venant de Marnay et de la route départementale 9 venant de Jallerange. Il est aussi traversé par le chemin de grande communication de La Tour de Scay à Saint Vit . Le chemin vers Besançon passe par Noironte.
« *Il était si mauvais qu'il fallait une journée pour venir à Besançon* »

La population : 653 habitants, soit 189 garçons et 181 filles, 115 hommes mariés et 114 femmes mariées, 14 veufs et 40 veuves.

Superficie totale : 678 ha dont 354 en terres labourables, 123 en prés, 10 en vignes, 151 en bois...

Budget : recettes = 5254 Francs (17180 €) et dépenses = 4281 Francs (15764 €).

Le nom vient de *RE* = ruisseau et *COLON* = habitation. Le village est situé au confluent des ruisseaux de Lavernay et Noironte ; ils font tourner un moulin avec scierie, ribe (meule pour broyer le chanvre) et huilerie.

En 1618 le village s'appelle *Recoulougne*. Ce sont quelques maisons autour de l'église, plus d'autres éparses, par exemple aux Chanois, lieu-dit les vergers (1630). Des vestiges plus anciens ont été trouvés en direction de Noironte aux *champs de fers* et aux *champs du pont*. Ces habitations disparurent suite aux guerres. La reconstruction se fit le long de la route royale.

Un château s'élève au bord du ruisseau de Noironte. Il était jadis entouré de fossés et flanqué de 4 tours carrées. L'actuel propriétaire est le comte de Chifflet. Auparavant c'était la résidence de Monsieur le Président Camus, grand bienfaiteur des pauvres.

L'église St Barthélemy a été édifiée en 1743 sur l'emplacement d'une ancienne chapelle par le curé Frédéric François Amidey (qui a aussi fait construire la cure en 1741). Elle est remarquable par la richesse de ses ornements : huit tableaux en bas-relief, six statues grandeur nature et les 3 autels. Sont mentionnés aussi la piéta et de part et d'autre les statues de St Ferréol et St Ferjeux, détachées de la façade d'une maison particulière et acquises il y a 3 ou 4 ans. Le tableau du maître autel, la résurrection, est estimé des connaisseurs.

la maison la plus ancienne est celle d'Ignace Fillon, à 35 m du coin ouest de l'église. Elle fut bâtie en 1687 par un Savoyard, Claude Gauthier. La platine de la cheminée porte la date de 1625.

Le village compte 4 fontaines publiques, plus 14 puits particuliers et 1 communal. A noter une source d'eau un peu chaude, près du ruisseau de Noironte. L'eau légèrement salée a la propriété de "*complètement laver le linge*" : c'est la fontaine salée.

Il y a deux étangs d'un hectare environ chacun, formés par les eaux pluviales dans des propriétés particulières : l'étang de la Chirolle et celui des Masey. On y pêche surtout la carpe.

Près de l'étang de la Chirolle on aperçoit une croix en pierre grossièrement taillée. Les habitants morts de la peste en 1636 sont censés être enterrés là. Le lieu est connu comme le *cimetière des pestiférés*.

L'ancien cimetière s'étendait autour de l'église. Il a été abandonné il y a 60 ans. Depuis le nouveau cimetière on peut voir les restes de l'ancienne route de Besançon et les débris du pont sur le ruisseau de Lavernay. Dans les prés du *Vernois*, de *Prèsle-Dessus* et du *Breuil*, les traces de l'ancienne route de Marnay, d'avant la construction du Pont Neuf en 1754/55, sont encore visibles.

Commerce : Il ya a Recologne 2 bouchers, 3 boulangers, 3 drapiers, 3 maréchaux-ferrants, 2 cloutiers, 1 teinturier, 1 fabricant de peignes à tisser, des maçons, tailleurs de pierre et tailleurs d'habits. 4 foires ont lieu chaque année : 6 mars, 6 mai (l'ancêtre de la foire de mai ?) , 16 septembre et 15 décembre. Il y a aussi 2 tuileries et des carrières, dont l'une fournit un marbre de couleur pourprée veinée de blanc dont on fait usage pour divers ornements d'architecture.

En raison de sa situation au carrefour de routes fréquentées et relais de postes, on compte 7 auberges et cafés, parmi lesquels il faut citer *les hôtels du Sauvage*, de *la Croix Blanche* et du *Cheval Blanc*, réputés pour leur bonne tenue.

Un établissement religieux a été institué en 1843/44 pour l'instruction gratuite des enfants. Il est dirigé par 2 frères du St Viateur. 3 soeurs de la Charité reçoivent depuis 20 ans les petites filles et veillent à leur éducation. Elles s'occupent aussi des soins aux malades et tiennent une petite pharmacie.

Le *quartier des Brûlés* est appelé ainsi depuis l'incendie qui détruisit neuf maisons en 1826.

Les plus anciennes familles sont celles des *Petit*, *Furain* et *Demougeot*, qui datent de 1618. La tradition rapporte qu'après les guerres de 1636, plusieurs familles de Savoyards et de Suisses furent introduites afin de travailler les terres incultes, faute de bras. Il reste encore des membres de ces familles : *Gauthier*, *Ancrenne*, *Marland*, *Grossy* et *Sauvage*. De 1673 à 1708, on enterra dans l'ancien cimetière plus de 30 Savoyards et environ 12 Suisses.

Découverte :

Les armoiries visibles au-dessus de la porte de la cave de la cure, ou mieux de la nouvelle mairie, totalement découvertes après la restauration de la façade, pourraient être les armoiries du curé Frédéric François Amidey, qui a fait bâtir la cure en 1741 et l'église en 1746/47. On retrouve des armoiries ressemblantes sur sa pierre tombale, dans la nef de l'église de Recologne. Il est décédé en 1762 à l'âge de 75 ans. Il était arrivé à Recologne en 1726.

Mieux vivre à Recologne

Formidable, cette année pas de pluie pour la foire de mai 2019. Hélas, la température était un peu basse pour un début mai. Les exposants ont quand même vu défiler de nombreux visiteurs sur leurs stands. La buvette du comité des fêtes a fonctionné correctement. Les manèges ont bien tourné toute la journée. Le magicien a été apprécié à l'heure de l'apéritif. On déplore toujours le peu de visiteurs qui se sont déplacés jusqu'à la salle polyvalente : Il faudra un jour trouver une solution pour emmener plus de monde à la salle polyvalente !

Un grand merci à tous nos annonceurs qui nous ont fait confiance une nouvelle fois cette année pour annoncer la foire de mai, avec des dépliantes plus grands et distribués à plus de 6000 exemplaires cette année . Merci également à tous les membres du comité des fêtes pour leur investissement dans l'organisation de cette journée.

Pour la suite, n'oubliez pas la pétanque du samedi 14 juillet, les feux d'artifice et le grand bal du 13 juillet , ainsi que notre soirée beaujolais nouveau du vendredi 22 novembre 2019.

L'inoxidable Denise qui nous a quittés cette année nous a beaucoup manqué pour la préparation de la foire, la buvette , la distribution du café Elle va également manquer à l'association récréAction . C'est une partie de la mémoire de Recologne qui disparaît. Nous sommes tous extrêmement attristés.

Je vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes en me contactant (06 88 02 47 21).

Bonnes vacances à tous Daniel MEYER

Projet non définitif et non contractuel de l'aménagement du jardin



Projet non définitif et non contractuel de l'aménagement du jardin

EN BREF

Dates à retenir :

Le 20 juin 2019 : Spectacle parc du château

Le 30 juin 2019 : Le vide-grenier des pompiers

Le 6 juillet 2019 : Conférence à l'église de Recologne

Le 13 juillet 2019 : feux d'artifice et grand bal sur la place

Le 14 juillet 2019 : Cérémonie au monument aux morts et pétanque.

CONFÉRENCE

Le 6 juillet, à 14 h, à l'église de Recologne, l'association pour la restauration de l'église vous invite à une conférence de Mikaël Zitto, sur le mobilier en stuc de l'église. M. Zitto est docteur en histoire de l'art, il a fait sa thèse sur les Marca, famille de stucateurs venus d'Italie. Il est actuellement en charge de la collection de sculptures au Musée des Beaux-Arts de Besançon.

Jacques François Marca a réalisé les trois retables, la chaire et les bas-reliefs de l'église de Recologne, tous classés. Il a aussi œuvré, entre autres, dans les églises de Tromarey, Pin et au château de Moncley. Il habitait Scey-sur-Saône.

Entrée gratuite.

INCIVILITES DANS L'ENCEINTE DU CIMETIERE

De nombreuses incivilités dans le cimetière de RECOLOGNE se sont produites dernièrement :

- Vol d'objets divers sur les tombes.
- Déplacement d'articles funéraires.
- Enlèvement collectif de plantes sur des concessions par des personnes non autorisées.
- Non-respect des règles de tri.
- Dépôt de déchets hors des bacs poubelles et composteur.
- Dépôt de sacs-poubelles d'ordures ménagères dans le bac de tri.
- Non-respect de la propreté des concessions.
- Divagation de chiens et de chats.
- Présence d'enfants non accompagnés dans l'enceinte du cimetière et jouant au milieu des tombes.

Suite à ces nombreux faits regrettables, il est rappelé que tout propriétaire ou héritier de concession est responsable de son emplacement et de tout ce qu'il comporte (entretien et propreté). La commune entretient les parties qui relèvent de sa compétence : allées, murs d'enceinte, caveau d'attente, ossuaire, concessions dont elle a la charge. (Loi N°2008-1350 du 19/12/2008).

Toute personne n'ayant pas de lien direct avec le concessionnaire d'une tombe n'a pas le droit d'intervenir sur cette dernière, ceci est considéré comme profanation de sépulture (punie par la loi).

Si de tels actes venaient à se reproduire, le maire pourra engager des poursuites judiciaires envers les contrevenants.

MAISONS DECOREES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE : Le 2 mars
Monsieur le Maire a remis les prix aux lauréats des maisons décorées pour les fêtes de fin d'année 2018 :

Première : Maison CRISTINA

Deuxième ; Maison MOLLET

Troisième : Maison JURAIN

Troisième : Maison MARILLY

Cinquième : Maison JACQUET

STATION D'EPURATION

Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, il est formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement des corps solides, tels que des débris de toutes sortes, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes de nettoyage ou de récurage, tampons et serviettes hygiéniques et, d'une façon générale, toutes matières et produits toxiques pouvant altérer le réseau d'assainissement. Pour information, régulièrement, nous plaçons des marqueurs de détection de ces produits illicites, alors méfiance !!! Tous les produits cités précédemment sont acceptés sans problème dans les déchetteries du SYBERT. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme.

POUBELLES

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !!!

RAMASAGE DES ORDURES MENAGERES :

Depuis le 7 juin le jour de collecte des déchets ménagés a été modifié :
la poubelle TRI est collectée le vendredi des semaines impaires.

Collecte inchangée pour les ordures ménagères tous les mercredis jusqu'au 18 septembre et ensuite tous les mercredis des semaines paires .

Démarchage à domicile ou téléphonique :

Des représentants peu scrupuleux se présentent à vous pour vous vendre différents matériels ou faire des études sur l'isolation de votre maison en disant qu'ils viennent de la part de la mairie : il n'en est rien. Si la mairie confie un travail à une entreprise quelconque, vous serez prévenus. Si vous êtes démarchés de cette façon, il faut prévenir immédiatement le maire qui interviendra pour faire cesser ces agissements.

LES ANNONCES ET LES RAPPELS

LES DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines envahissent la place des Tilleuls et les abords de l'école.
Pour éviter cette pollution, nous vous proposons deux solutions :

- Vous pouvez aller avec vos animaux en pleine nature, en dehors du village.
- Si vous êtes dans le village, vous devez ramasser les déjections.

LES PETITS RAPPELS

Une place de parking pour les personnes handicapées a été créée devant la mairie ; merci de la laisser libre si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

FEUX DE JARDINS ET VERGERS :

Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

TENNIS DE TABLE : Le club de tennis de table de LAVERNAY (Tous les niveaux départementaux) recrute des joueurs pour la saison prochaine qui commencera en septembre 2019 . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses....) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- * En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- * Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- * le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi .

Rappels Réglementaires:

* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

* Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces détritrus. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .

* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année, à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

Ouverture de la mairie:

- * Le lundi : de 8h45 à 12 heures.
- * Le mercredi : de 8h45 à 12 heures.
- * Le vendredi : de 14 heures à 17h30 .
- * Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures
Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17
Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures et le vendredi de 16 h à 17 heures.
Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location. Fermée du 14 juillet au 15 aout.

Délivrance et renouvellement du passeport et de la carte d'identité:

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports et les cartes d'identité. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

Recensement pour la journée d'appel à la défense:

* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Listes électorales :

- Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 28 FEVRIER 2019 doivent se faire inscrire en mairie avant le 31 DECEMBRE 2018.

NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15 Pompiers : 18 ou 118

Lampes de rues

* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

Tarifs 2018

Concession cimetièrre	Contact : Philippe NANN au 03 81 58 11 37 50 €/m ² pour les concessions de 30 ans 75 €/m ² pour les concessions de 50 ans 200 €/m ² pour les concessions perpétuelles (+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)
Columbarium	Case à 4 urnes : 300 Euros Case à 6 urnes : 400 Euros Cavurne (petite tombe pour urne) : 120 Euros Jardin du souvenir : gratuit

Location salle communale:

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 160 euros
Apéritif : 60 euros

Personnes de l'extérieur :

Week-End : 270 euros
Apéritif : 110 euros

Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros
Deux jours : 150 euros

Commerçants :

Un jour : 210 euros
Deux jours : 260 euros
Trois jours : 360 euros

Mise à disposition de la salle en cas d'obsèques :

Habitants de Recologne : 20 euros
Autres personnes : 50 euros

Alambic: 10 Euros / jour pour les habitants de Recologne
20 Euros pour les autres utilisateurs

Affouage : 32 Euros le stère en bordure de chemin et 7 euros sur pied.
Inscription en mairie.

RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

RECOLOGNE

19^{ème} VIDE-GRENIER

de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Recologne

Le dimanche 30 Juin 2019 de 6h00 à 18h00

Présence des exposants à partir de 06 h 00

FORMULAIRE A REMPLIR POUR TOUTE PERSONNE DESIRANT S'INSCRIRE AU VIDE-GRENIER :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

N° CARTE D'IDENTITE (**obligatoire**) :

NOMBRE DE METRES DESIRES :

Renseignements au 06 86 27 77 67 de 18 à 20 heures

PAIEMENT par CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de :

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE RECOLOGNE.

PRIX DU METRE : **2,50 €** **MINIMUM 2 METRES**

Merci de nous retourner **obligatoirement cette inscription** accompagnée du règlement à l'adresse suivante :

Sapeurs-Pompiers Volontaires de Recologne 73 bis Grande Rue 25170 RECOLOGNE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à ne remplir que pour les particuliers)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, Mademoiselle

déclare sur l'honneur faire mon premier et seul vide-grenier de l'année 2018 à Recologne

A

le / / 2019

NB : Pour des raisons d'organisation, tout règlement effectué ne pourra être remboursé.

Signature :

CONFÉRENCE

samedi 6 juillet à 14 h00
à l'église de Recologne

Le mobilier en stuc de J.F. MARCA

par Mickaël ZITTO
docteur en histoire de l'art
chargé de la collection des sculptures
au Musée des Beaux Arts de Besançon



organisée par
l'association pour la restauration
de l'église de Recologne

entrée libre

réalisé et imprimé par nos soins

RECOLOGNE

Les 13 et 14 JUILLET 2019

Le samedi 13 juillet 2019
avec l'amicale des Sapeurs Pompiers
22 h 30 : feu d'artifice
GRAND BAL sur la Place

Challenge
Claude LAMBERT

Le dimanche 14 juillet 2019
avec la Mairie et le Comité des Fêtes
11 h 30 : Dépôt de gerbe au monument
Suivi de l'apéritif
L'après-midi sur la place des Tilleuls
13 h 30 : Inscriptions à la pétanque
(10,00 euros la doublette)
14 h 00 : Concours de pétanque
19 h 30 : Remise des prix

BUVETTE

pendant la PETANQUE et le BAL

Spectacles parc du
chateau à 17 heures les
6, 13 et 20 juin 2019

ALIMENTATION GÉNÉRALE
culturelle



ici
consultez le calendrier

Vivement l'été
Vallee
de l'Ognon



VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHEQUIER : 0 892 68 32 08
TÉLÉPHONES PORTABLES VOLES :
SFR : 10 23
ORANGE : 0 800 100 740
BOUYGUES TELECOM : 0 825 005 700

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

www.interieur.gouv.fr



LA SÉCURITÉ
PARTOUT ET
POUR TOUS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES,
AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



INFO EN IMAGES



La fête des mères



Fête des voisins rue
Duretête



Inauguration borne de recharge
électrique